

L

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

19 MAI 1960

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

3^e ANNÉE N° 34

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

ÉTATS PRÉVISIONNELS DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

Exercice financier 1959-1960

Décision n° 44-60 de la commission des présidents prévue à l'article 78, paragraphe 3, du traité portant autorisation de virement de crédits dans l'état prévisionnel des dépenses administratives de la Haute Autorité 789/60

HAUTE AUTORITÉ

Informations

Liste des avis formulés sur les programmes d'investissements (article 54 du traité) 790/60

CONSEIL DE MINISTRES

Avis, décisions et consultations

Avis conforme n° 90-60 donné par le Conseil au titre de l'article 55, paragraphe 2 c), du traité, en vue de l'affectation d'un montant de 341.000 unités de compte A.M.E., provenant des prélèvements visés à l'article 50 du traité, à une aide financière destinée à contribuer à l'exécution d'un programme de recherches portant sur la combustion de gaz semi-épuré de haut fourneau 792/60

Consultation donnée par le Conseil, au titre de l'article 53, 1^{er} alinéa a), du traité, sur l'opportunité de prolonger jusqu'au 30 juin 1960 la validité de l'autorisation accordée le 18 février 1959, et entre-temps prorogée une première fois jusqu'au 30 avril 1960, aux sociétés minières de l'industrie charbonnière de la Ruhr d'instituer sous le contrôle de la Haute Autorité et dans les conditions déterminées par celle-ci certains mécanismes financiers 792/60

(Suite au verso)

SOMMAIRE (suite)

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

Informations

Remise de lettres de créance 794/60

**FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT
POUR LES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER**

Informations

Signature de trois conventions de financement 795/60

Investissements économiques en Haute-Volta 796/60

Investissements économiques au Soudan et au Cameroun 796/60

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

ÉTATS PRÉVISIONNELS

DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

EXERCICE FINANCIER 1959-1960

(Les états prévisionnels sont établis en francs belges)

DÉCISION N° 44-60

**de la commission des présidents prévue à l'article 78, paragraphe 3,
du traité portant autorisation de virement de crédits dans l'état
prévisionnel des dépenses administratives de la Haute Autorité**

La commission des présidents des institutions de la Communauté européenne
du charbon et de l'acier,

vu l'article 78, paragraphe 3, du traité,

DÉCIDE

d'autoriser la Haute Autorité à opérer le virement de crédits suivant dans
l'état prévisionnel de ses dépenses administratives pour l'exercice financier
couvrant la période du 1^{er} juillet 1959 au 30 juin 1960:

Du CHAPITRE II — FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Article 24 — Frais de mission, réunions, honoraires d'experts et
frais pour recherches et études 2.951.000

Au CHAPITRE I — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES

Article 10 — Président, vice-présidents et membres de la Haute
Autorité 1.951.000

Article 12 — Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en
fonctions, à la cessation et à l'occasion des muta-
tions 1.000.000
2.951.000

La présente décision a été délibérée et adoptée par la commission à
Luxembourg, le 9 mai 1960.

Le président de la commission

A. M. DONNER

HAUTE AUTORITÉ

INFORMATIONS

LISTE

des avis formulés sur les programmes d'investissements

(Article 54 du traité)

(Voir Journal officiel des Communautés européennes n° 22
du 1^{er} avril 1960, page 604/60)

9-60 *Vereinigte Deutsche Metallwerke AG, Zweigniederlassung
Basse & Selve, Altena/Westfalen*

— Construction d'un four électrique

Avis formulé par la Haute Autorité le 6 avril 1960

10-60 *Paderwerk Gebr. Benteler, Schloß Neuhaus bei Paderborn*

— Construction d'un laminoir à chaud selon un procédé particulier

Avis formulé par la Haute Autorité le 6 avril 1960

11-60 *Société des forges et aciéries de Dillingen, Dillingen*

— Construction d'un convertisseur OLP

— Installation de production d'oxygène

Avis formulé par la Haute Autorité le 6 avril 1960

12-60 *S.A. Usines Emile Henricot, Court-Saint-Étienne*

— Construction d'un four à induction

Avis formulé par la Haute Autorité le 27 avril 1960

13-60 *Groupe Finsider, Rome (Tarente)*

— Construction d'une usine sidérurgique à Tarente

Avis formulé par la Haute Autorité le 27 avril 1960

14-60 *Metallurgica Luciano Rumi, Bergamo*

— Construction d'un four électrique

Avis formulé par la Haute Autorité le 27 avril 1960

15-60 *Koninklijke Nederlandsche Hoogovens en Staalfabrieken N.V., IJmuiden*

— Programme général d'extension

Avis formulé par la Haute Autorité le 27 avril 1960

16-60 *Ilva (Finsider), Rome (Novi Ligure)*

— Construction d'un laminoir à froid

Avis formulé par la Haute Autorité le 27 avril 1960

17-60 *Forges de Clabecq S.A., Clabecq*

— Deux convertisseurs LD-AC

— Un train quarto à tôles

Avis formulé par la Haute Autorité le 27 avril 1960

18-60 *Charbonnages de France, Paris (Nord - Pas-de-Calais)*

— Centrale de Courrières

Avis formulé par la Haute Autorité le 27 avril 1960

19-60 *De Wendel & Cie S.A., Paris*

— Construction d'une chaîne d'agglomération

Avis formulé par la Haute Autorité le 27 avril 1960

20-60 *Hadir, Luxembourg*

— Construction d'une chaîne d'agglomération

Avis formulé par la Haute Autorité le 27 avril 1960

21-60 *Cornigliano S.p.A., Gênes*

— Programme général d'extension

Avis formulé par la Haute Autorité le 27 avril 1960

22-60 *Ruhrstahl AG, Witten*

— Construction d'une installation d'agglomération
(modification d'une déclaration antérieure)

Avis formulé par la Haute Autorité le 27 avril 1960

CONSEIL DE MINISTRES

AVIS, DÉCISIONS ET CONSULTATIONS

AVIS CONFORME N° 90-60

donné par le Conseil au titre de l'article 55, paragraphe 2 c), du traité, en vue de l'affectation d'un montant de 341.000 unités de compte A.M.E., provenant des prélèvements visés à l'article 50 du traité, à une aide financière destinée à contribuer à l'exécution d'un programme de recherches portant sur la combustion de gaz semi-épuré de haut fourneau

Par lettre en date du 20 avril 1960, la Haute Autorité a sollicité du Conseil, au titre de l'article 55, paragraphe 2 c), du traité, l'avis conforme en vue de l'affectation d'un montant de 341.000 unités de compte A.M.E., provenant des prélèvements visés à l'article 50 du traité, à une aide financière destinée à contribuer à l'exécution d'un programme de recherches portant sur la combustion de gaz semi-épuré de haut fourneau.

Le Conseil, réuni en sa 68^e session, le 9 mai 1960, a donné l'avis conforme demandé par la Haute Autorité.

Par le Conseil

Le président

L. WESTRICK

CONSULTATION

donnée par le Conseil, au titre de l'article 53, 1^{er} alinéa a), du traité, sur l'opportunité de prolonger jusqu'au 30 juin 1960 la validité de l'autorisation accordée le 18 février 1959, et entre-temps prorogée une première fois jusqu'au 30 avril 1960, aux sociétés minières de l'industrie charbonnière de la Ruhr d'instituer sous le contrôle de la Haute Autorité et dans les conditions déterminées par celle-ci certains mécanismes financiers

Par lettre en date du 31 mars 1960, la Haute Autorité a demandé à consulter le Conseil, au titre de l'article 53, 1^{er} alinéa a), du traité, sur l'opportunité de prolonger jusqu'au 30 juin 1960 la validité de l'autorisation accordée le 18 février

1959, et entre-temps prorogée une première fois jusqu'au 30 avril 1960, aux sociétés minières de l'industrie charbonnière de la Ruhr d'instituer sous le contrôle de la Haute Autorité et dans les conditions déterminées par celle-ci des mécanismes financiers permettant d'assurer:

- a) L'égalisation des frais de transport f.o.b. Ruhrort,
- b) L'égalisation des frais de transport f.o.b. port de mer (d'Anvers aux ports de l'embouchure de la Weser),
- c) Une compensation des diminutions de recettes pouvant résulter de l'alignement, au titre de l'article 60, chiffre 2 b), du traité, de leurs offres sur les conditions offertes par des charbonnages extérieurs à la Communauté,
- d) Enfin, les paiements de compensation effectués pour la mise en œuvre d'une égalisation de l'emploi entre les entreprises.

Le Conseil a donné le 20 avril 1960 la consultation demandée par la Haute Autorité.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

INFORMATIONS

Remise de lettres de créance

M. Walter Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne, a reçu le jeudi 28 avril 1960 Son Excellence M. l'ambassadeur George Robert Laking, qui lui a remis les lettres l'accréditant en qualité de chef de la mission de la Nouvelle-Zélande auprès de la Communauté économique européenne.

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT POUR LES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

INFORMATIONS

Signature de trois conventions de financement

Le 6 mai 1960 ont été signées les trois conventions de financement indiquées ci-dessous:

- 1) Convention de financement n° 27/N/NG/S/58 entre la Communauté économique européenne, le royaume des Pays-Bas et la Nouvelle-Guinée néerlandaise, relative aux projets de caractère social suivants:

- Projet n° 11.41.001: Station agricole expérimentale de Manokwari (n° d'attente N/NG/03/58)
- Projet n° 11.41.002: Recherches démographiques (n° d'attente N/NG/01/58)
- Projet n° 11.41.003: Mission de recherches géologiques (n° d'attente N/NG/02/58)

pour un engagement provisoire total de 7.418.000 unités de compte, ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 66 du 21 décembre 1959, n° 8 du 15 février 1960 et n° 19 du 21 mars 1960.

- 2) Convention de financement n° 28/B/RU/S/59 entre la Communauté économique européenne et le royaume de Belgique, pour les projets de caractère social suivants, à réaliser dans le territoire du Ruanda-Urundi:

- Projet n° 11.12.002: Hôpitaux ruraux de Chibitoke et Kayanza (n° d'attente B/RU/13-14/59)
- Projet n° 11.12.003: Voirie dans les cités africaines d'Usumbura (n° d'attente B/RU/16a/59)

pour un engagement provisoire total de 350.000 unités de compte, ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 67 du 31 décembre 1959.

- 3) Convention de financement n° 31/B/CB/E/59 entre la Communauté économique européenne et le royaume de Belgique pour les projets de caractère économique suivants, à réaliser dans le Congo belge:

- Projet n° 12.11.001: Ponts sur les rivières Lubilash et Luilu (n° d'attente B/CB/05/59)
- Projet n° 12.11.002: Route de l'Ituri, tronçon Manbasa-Bunia (n° d'attente B/CB/07/59)

pour un engagement provisoire total de 4.500.000 unités de compte, ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 31 du 9 mai 1960.

Investissements économiques en Haute-Volta

En date du 9 mai 1960 a été réputée approuvée la proposition de financement par le Fonds européen de développement pour les pays et territoires d'outre-mer d'un projet de caractère économique présenté par la République de Haute-Volta, et qui avait été soumis au Conseil de ministres par la Commission en conformité de l'article 5 de la convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne.

Il s'agit du:

- projet n° 12.21.702: Hydraulique humaine et pastorale: puits (n° d'attente F/HV/16/58)

pour un montant en engagement provisoire de 365.000 unités de compte.

Investissements économiques au Soudan et au Cameroun

En date du 8 mai 1960 ont été réputées approuvées les propositions de financement par le Fonds européen de développement pour les pays et territoires d'outre-mer de deux projets de caractère économique présentés respectivement par la République soudanaise et par l'État du Cameroun, et qui avaient été soumis au Conseil de ministres par la Commission en conformité de l'article 5 de la convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne.

Il s'agit:

en République soudanaise:

- du projet n° 12.21.301: Hydraulique pastorale: aménagement de mares (n° d'attente F/SN/09/58)

pour un montant en engagement provisoire de 142.000 unités de compte;

dans l'État du Cameroun:

- du projet n° 12.22.202: Achat d'une drague pour le port de Douala (n° d'attente F/CA/10/58)

pour un montant en engagement provisoire de 892.000 unités de compte.

**EXTRAIT DU CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE**

N° de réf.

Prix

		NF	Frb.
a) Éditions périodiques			
—	Bulletin de la Communauté économique européenne <i>Publication mensuelle éditée en français, allemand, italien, néerlandais, anglais et espagnol</i>		
	Prix au numéro	2,—	20,—
	Abonnement annuel (1960)	19,60	200,—
—	Graphiques et notes rapides sur la conjoncture dans la Communauté <i>Publication mensuelle bilingue (français/italien)</i>		
	Abonnement annuel (1960)	24,70	250,—
b) Éditions non périodiques			
2073	Premier Rapport général sur l'activité de la Communauté (du 1 ^{er} janvier au 17 septembre 1958), 156 pages	5,90	60,—
2074	Exposé sur la situation sociale dans la Communauté (annexe au Premier Rapport général), 129 pages	—	—
2178	Deuxième Rapport général sur l'activité de la Communauté (du 18 septembre 1958 au 20 mars 1959), 155 pages	4,90	50,—
2241	Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Com- munauté, 137 pages	4,90	50,—
2084	L'évolution récente de la situation économique, 67 pages	3,40	35,—
2079	Rapport sur la situation économique dans les pays de la Communauté (<i>reliure pleine toile</i>), 608 pages	19,60	200,—
2081	Document de travail sur la situation de l'agriculture dans la Communauté, 50 pages	4,40	45,—
2232	Répertoire des organisations agricoles non gouvernementales groupées dans le cadre de la C.E.E., 170 pages	5,90	60,—
7046	Tarif douanier commun, 365 pages	24,50	250,—

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du Journal officiel des Communautés européennes.